

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**Date de convocation : 15 novembre 2023Date d'affichage : 30 novembre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme DRIENCOURT pouvoir à M. ESTARZIAU, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOROSAN pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MONET pouvoir à M. CHASTAING, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER

**Absents** : Mme NGO DJOB, M. JEAN-JACQUES, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

**Secrétaire de séance** : M. MAIRE

**N° DEL-2023-100****OBJET : LANCEMENT D'UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE SIGNALISATION  
VERTICALE ET HORIZONTALE**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux, Cadre de vie, Développement Durable rendu en date du 7 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances rendu en date du 13 novembre 2023,

CONSIDERANT que le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique impose de mettre en œuvre une procédure avec publicité et mise en concurrence préalables lorsque la Ville a de nouveaux besoins en matière de travaux,

CONSIDERANT que la réglementation applicable aux marchés publics laisse le soin aux acheteurs publics de définir le type de procédure de passation et de publicité à mettre en œuvre en fonction de la nature des travaux à réaliser et du montant global prévisionnel des besoins,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le projet de lancement d'un nouveau marché public de travaux de signalisation verticale et horizontale,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à lancer et à signer le nouveau marché public de travaux de signalisation verticale et horizontale, sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande,

**Article 3 :** DIT que les dépenses seront imputées sur la section d'investissement du budget communal.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire

